CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL · COMMISSION ECONIMIQUE ET FINANCIERE (ECOFIN)

L'IMPERATIF DE CONSTRUIRE L'INTERMEDIATION FINANCIERE LOCALE POUR AUTOFINANCER L'ECONOMIE NATIONALE

Dans le présent Avis, le Conseil économique et social se préoccupe de l'absence, dans le fonctionnement de l'économie nationale, des structures privées, mixtes et publiques à capitaux congolais, à même d'assurer son financement réel. En effet, depuis 1960, l'économie du Congo était formatée pour servir les puissances impérialistes.

Ainsi, soixante-quatre ans après son accession à la souveraineté internationale, l'état du système financier congolais, caractérisé par un très faible niveau de financement, demeure très inefficace. Il est marqué par un état de vulnérabilité en raison, notamment de la prédominance des acteurs étrangers dans l'intermédiation financière, souvent orientée sur les crédits à court terme.

En effet, le paysage du système financier formel est composé de 287 institutions, dont 108 établissements de crédit, 137 sociétés financières, 39 sociétés œuvrant dans le secteur des assurances, 2 caisses de sécurité sociale et un Fonds de garantie.

Outre les établissements de crédit et les sociétés financières, la RDC comptait 23 agrégateurs (*fintechs*), 2 opérateurs de système de paiement monétique agréés par la BCC ainsi qu'un réseau d'agents bancaires.

Enfin, il convient de noter l'implantation d'une nouvelle Banque Crédit-Débit à capitaux tanzaniens depuis 2023, ayant son siège à Lubumbashi, de deux nouvelles banques panafricaines, la CRDB Bank et la KCB Bank.

À titre illustratif, cette prédominance des capitaux étrangers dans le système financier, se fait remarquer essentiellement dans le secteur bancaire où parmi les 14 banques commerciales en fonction, 12 sont à capitaux étrangers et 2 seulement à capitaux mixtes ainsi que dans les sociétés financières où tous les 4 établissements émetteurs de monnaie électronique sont sous contrôle étranger.

L'absence d'accompagnement de l'État congolais dans le secteur de l'intermédiation financière, empêche à la fois, le développement des activités économiques et une offre structurée des crédits bancaires et autres financements à long terme, à l'échelle nationale.

Par ce fait, il est urgent et impératif que le Gouvernement congolais engage une volonté politique plus marquée à favoriser la création des banques d'investissements publics, des banques des crédits agricoles des banques de l'habitat, des sociétés d'assurance, des banques commerciales et autres sociétés financières non bancaires par des Congolais afin de soutenir l'entreprenariat congolais.

Pour ce faire, le Gouvernement devrait explorer les pistes des fonds souverains ; des fonds de pension à travers la Caisse nationale de sécurité sociale ; le Fonds de promotion industrielle ; le Fonds provenant de superprofits de certaines entreprises publiques (à l'instar de l'OCC, OGEFREM et autres) et des cours miniers ; etc. Aussi, il devrait assurer l'amélioration des infrastructures de base, la fluidité du climat des affaires et la justice équitable.

L'intérêt d'organiser la finance nationale d'origine congolaise, se manifeste de plus en plus face à l'internationalisation de l'économie nationale dans tous les secteurs clés et stratégiques. Ainsi, elle aura l'avantage d'assurer les flux financiers, à meilleures conditions de services, portés par des Congolais eux-mêmes à côté des étrangers, dans le circuit économique du pays. C'est là, un des processus fondamentaux pour conjurer l'extraversion de l'économie du pays et en assurer progressivement son autonomie.

Tel est l'objectif de cet Avis que le Conseil économique et social préconise aux décideurs des Institutions de la République Démocratique du Congo, pour ouvrir une voie à la croissance économique durable et entretenue par les Congolais sur leur territoire.